



FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

NIV _____ Code de produit _____
 Date de mise en circulation (jj/mm/aaaa) _____ Kilométrage actuel _____
 Année modèle _____ Marque _____ Modèle _____

Lire les descriptions immédiatement ci-dessous
et entrer la lettre P ou L dans l'une des cases.

Usage personnel ou professionnel (entrer P)

Usage commercial léger (entrer L)

***Usage personnel ou professionnel :** Tout véhicule admissible utilisé principalement à des fins personnelles par un particulier (et les membres de sa famille immédiate) et immatriculé au nom d'une personne ou d'une entreprise.

Usage commercial léger : Tout véhicule admissible faisant partie d'un parc de véhicules de location journalière, de livraison ou de service ou pour le covoiturage en conformité avec les spécifications en matière de poids et de remorquage, telles que stipulées par le constructeur du véhicule. **Les véhicules non admissibles figurent au verso.**

Code de titre Prénom Initial de second prénom

Nom de famille (ou nom de l'entreprise)

Nom préféré ou surnom

Adresse

Ville Province Code postal

Langue de correspondance Téléphone à domicile - Courrier électronique

Téléphone au travail - Télécopieur - Téléphone cellulaire -

Date de vente du plan (jj/mm/aaaa)		\$	
Code de plan _____	Description du plan _____	\$	
Code de plan _____	Description du plan _____	\$	
Code de plan _____	Description du plan _____	\$	
Code de plan _____	Description du plan _____	\$	
Code de plan _____	Description du plan _____	\$	
Numéro du bon de travail pour l'inspection/réapplication du véhicule (s'il y a lieu) _____		Prix total \$	
Numéro d'autorisation de vente (s'il y a lieu) _____		Total des taxes \$	
Source de financement (s'il y a lieu) _____		Prix d'achat \$	
Nom du conseiller en vente ou du préposé au service après-vente _____		SID	_____
Nom du directeur commercial _____		SID	_____

Nom de la concession	Code				

Aucun concessionnaire, son représentant ou employé n'est habilité à faire une promesse ou une déclaration, ou à conclure une entente non prévue conformément aux politiques de FCA Canada Inc. quant au contrat de service ni dans la présente demande. FCA Canada Inc. n'assumera aucune responsabilité quant à une telle promesse, entente ou déclaration.

À L'INTENTION DU DEMANDEUR : Vous reconnaissez que vous avez le choix entre plusieurs contrats de service de FCA Canada Inc. offrant différents avantages pour votre véhicule. Vous attestez avoir reçu une brochure qui explique les options qui vous sont offertes. En signant, vous agréez que les renseignements mentionnés précédemment sont conformes à la vérité, que vous avez lu le recto et le verso de la présente demande, que vous avez lu les modalités du contrat de service que vous demandez au concessionnaire et que vous comprenez la couverture du contrat de même que ses restrictions et ses exclusions. FCA Canada Inc. se réserve le droit de résilier en tout temps un contrat de service qu'elle a accepté si elle se rend compte que votre véhicule y est non admissible, ou qu'il l'est devenu, ou que les renseignements fournis aux présentes sont inexacts.

À L'INTENTION DU CONCESSIONNAIRE : En signant, vous attestez les options applicables du contrat de service de FCA Canada Inc. ont été examinées avec le demandeur, que le véhicule est admissible au contrat spécifié et que vous avez remis au client une copie du présent formulaire indiquant, le cas échéant, le prix d'achat total, et que vous fournirez le service comme prévu par les modalités. FCA Canada Inc. se réserve le droit de résilier à tout moment un contrat qu'elle a accepté si elle se rend compte que les renseignements fournis aux présentes sont inexactes.

Signature du client _____ Signature du concessionnaire _____ Date _____

AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DU DEMANDEUR

La présente demande visant le contrat de service de FCA Canada Inc. que vous avez sélectionné ne constitue pas un contrat de service tant qu'elle n'est pas acceptée par FCA Canada Inc.

Veuillez garder le présent formulaire pour avoir la preuve que vous avez demandé le contrat de service qui y est indiqué. Lorsque nous aurons approuvé la présente demande que votre concessionnaire nous aura soumise par voie électronique, nous vous aviserons par courrier des modalités de votre contrat. Veuillez examiner celles-ci attentivement. Les demandes refusées sont retournées par voie électronique à votre concessionnaire, le ou les motifs du refus y étant précisés. Votre concessionnaire doit, dans les soixante jours (le délai d'annulation accordé), corriger les écarts entre les renseignements de la demande et les modalités réelles du contrat. Si vous n'avez pas reçu notre avis d'acceptation dans un délai raisonnable (quatre à cinq semaines), veuillez communiquer avec votre concessionnaire. Chaque concessionnaire a la possibilité de vérifier l'acceptation ou le refus le lendemain de la soumission de l'inscription par voie électronique. Si votre demande n'est pas acceptée dans les trente jours, il vous faudra présenter un nouveau formulaire de demande, en y précisant le kilométrage courant et la nouvelle date de vente du plan.

VÉHICULES NON ADMISSIBLES

Les véhicules qui ne sont pas construits selon les normes canadiennes (incluant tous les véhicules importés à l'exception des importations autorisées par FCA Canada Inc.) ou les véhicules qui ne sont pas immatriculés au Canada.

- Les véhicules dont la charge utile et la capacité de remorquage établies par le constructeur n'ont pas été respectées.
- Véhicules modifiés ou transformés par rapport aux normes du constructeur original, notamment les autocaravanes (les fourgonnettes transformées par les carrossiers agréés de FCA Canada Inc. sont admissibles, mais une autorisation de FCA Canada Inc. est nécessaire pour l'inscription à un plan).
- Les véhicules dont la garantie a été annulée ou limitée par le constructeur.
- Véhicules ayant été déclarés pertes totales par un assureur.
- Les véhicules dont l'affichage du compteur kilométrique a été falsifié ou réinitialisé, ou dont le kilométrage réel ne peut être établi.
- Les taxis, autobus, les véhicules de service tels que les véhicules de police, ambulances et véhicules postaux. Ces véhicules peuvent être admissible aux *plans pour véhicules neufs à usage spécial.*)
- Les camions-benne, les véhicules de déneigement et les dépanneuses.
- Les véhicules utilisée hors route dans des conditions de service intensif.
- Les véhicules non conformes aux normes canadiennes (dont les véhicules importés, à l'exception de ceux autorisés, par FCA Canada Inc.)
- Les véhicules non vendues et non immatriculés au Canada au moment de la vente du contrat.
- Les véhicules d'un poids nominal brut (PNB) supérieur à 8 900 kg.

FCA Canada Inc. offre différents contrats de service sur les véhicules neufs et d'occasion. Ce ne sont pas tous les véhicules (selon leur type d'usage) qui sont admissibles aux différents contrats de services. Veuillez consulter le Guide de prix et d'admissibilité des plans sélectionnés pour connaître les règles d'admissibilité.

RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE DU CONTRAT

Une fois que FCA Canada Inc. a accepté la présente demande, le ou les propriétaires ou le ou les conducteurs doivent conduire et entretenir ce véhicule comme il convient, conformément aux directives données dans le guide de l'automobiliste fourni par le constructeur du véhicule.

Ils doivent conserver tous les reçus d'entretien comme preuve que l'entretien périodique régulier prescrit par le fabricant pour le genre d'utilisation auquel le véhicule est destiné a été respecté. FCA Canada Inc. peut refuser le paiement des réparations au titre du contrat s'ils ne peuvent fournir lesdits reçus d'entretien régulier.

Ces reçus sont également exigés avant le transfert de la garantie du contrat de service à un acheteur postérieur. La responsabilité incombe au(x) titulaire(s) du contrat d'informer l'acheteur de l'obligation de faire effectuer le transfert de la partie non expirée dudit contrat chez un concessionnaire de FCA Canada Inc. dans les 30 jours du changement de propriété du véhicule. Le contrat de service sera résilié à défaut d'une telle demande de transfert dans le délai imparti.